

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 27 MARS 2024, À 19 H

### Sont présents :

Madame Andrée-Anne Roy Ross	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Mme Andréanne Pouliot	Représentante des parents
Madame Caroline Robitaille	Enseignante
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Christine Boiteau	Personnel de soutien
Madame Justine Tremblay	Personnel professionnel
Madame Laurie-Anne Ouimet	Représentante de la communauté
Madame Julie Amyot	Service de garde
Madame Annick Caron	Directrice

### Est absente :

Madame Anna-Rosa Dallaire Gagnon	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents

### 1. Ouverture de l'assemblée

#### Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Joëlle Perreault-Chabot souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation et qu'il y a quorum.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En collaboration avec la présidente, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres.

Mme Andrée-Anne Roy Ross propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 23/24 – 23**

### 3. Adoption du compte rendu de la réunion du 7 février 2024

Mme Christine Boiteau propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 23/24 – 24**

### 4. Suivi au procès-verbal du 7 février 2024

Mme Annick Caron informe les membres qu'à partir de septembre 2024, l'école secondaire de la Camaradière passera à l'anglais régulier pour les élèves inscrits au programme régulier. L'anglais intensif sera conservé seulement pour les programmes particuliers.

### 5. Droit de parole au public

Pas de public.

### Points de décisions et de recommandations

### 6. Projet éducatif

Mme Annick Caron présente la version finale du projet éducatif. Une précision a été apportée à la mission. Les enjeux et objectifs choisis découlent du PEVR du Centre de services scolaire. Aussi, concernant les objectifs sur la réussite des élèves, la situation de départ a été établie en établissant une moyenne des deux dernières années.

Mme Andréanne Pouliot propose l'adoption du projet éducatif. Adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 23/24 – 25**

### 7. Ouverture du service de garde en août

Comme l'an passé, Mme Annick Caron présente une requête des éducatrices du service de garde à l'effet que le service de garde soit ouvert le 26 et 27 août seulement. Le 22 et 23 août seraient dédiées à la planification et l'organisation des locaux. Les parents du conseil expliquent que cette requête est acceptable tant que les journées pédagogiques dédiées à la planification ne se retrouvent pas au début de la première semaine de classe. Un questionnement est soulevé à l'effet de ne pas offrir le service de garde pendant les journées pédagogiques du mois d'août aux élèves de la maternelle 4 ans. Une investigation sera faite auprès des écoles environnantes afin de s'informer de leur façon de faire tant au niveau de l'offre que de l'organisation du service et de l'horaire des éducatrices pour le groupe de cette clientèle.

Mme Joëlle Perreault Chabot propose l'adoption de la demande. Adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 23/24– 26**

### 8. Consultation des élèves

Depuis quelques années, le conseil d'établissement doit consulter les élèves au moins une fois par année scolaire. Pour le conseil d'établissement, c'est l'occasion unique de mieux connaître les élèves, d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'établissement et de fonder leur décision sur les préoccupations et besoins des élèves. Après certaines propositions, les membres ont décidé d'orienter la consultation sur leur sentiment de sécurité dans l'école.

Mme Caroline Robitaille propose l'adoption du sujet de consultation auprès des élèves. Adoptées à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 23/24–27**

### 9. Sécurité routière

Mme Annick Caron demande des propositions afin de pouvoir utiliser la subvention de 3 000\$ donnée par la ville. Des suggestions sont faites par les membres du CÉ et des démarches seront entreprises auprès d'un organisme communautaire. Un suivi sera fait à la prochaine réunion.

Mme Christine Boiteau propose l'adoption du projet. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24– 28

### Points fixes

### 10. Information de la direction et du personnel de l'école

- Présentement nous comptons 304 inscriptions pour l'année 2024-2025.
- Le 12 avril prochain, nous aurons officiellement le plan d'effectifs pour l'année 2024-2025.
- Des activités scientifiques animées par la compagnie « Prof Dino » ont été vécues dans les classes.
- Le 8 avril prochain sera une journée pédagogique. Aucune activité d'observation de l'éclipse ne sera organisée au service de garde.

### 11. Parole à la technicienne du service de garde

- Plus de 200 élèves sont inscrits au service de garde pour l'année 2024-2025.
- Le 8 avril sera une journée pédagogique. Des activités en lien avec Pâques et l'éclipse sont organisées par les éducateurs du service de garde.
- Pour la journée pédagogique du 19 avril, les élèves pourront vivre des activités animées par la compagnie « sac de main ».

### 12. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante est absente.

### 13. Parole au membre de la communauté

La représentante de la maison des jeunes nous informe que le projet « Tiktak » vécu par les élèves de 6<sup>e</sup> année, de la classe de Mme Maryanne suit son cours. Le lancement officiel aura lieu le 8 juin prochain à la maison des jeunes. De plus, afin de venir en aide aux familles démunies, une demande de nos listes de fournitures est faite afin de pouvoir garnir des sacs à dos qui seront offerts en don.

### 14. Bons coups

Mme Andréanne Pouliot tient à remercier l'équipe d'intervenants pour leur rapidité d'action en lien avec la cyberintimidation.

15. **Adoption de la levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Mme Andréanne Pouliot, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 56.

**Résolution 028 – CE 23/24 – 29**

Annick Caron  
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot  
Présidente